

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2009 à 20H30

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 21 avril 2009, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des conseillers.

Etaient présents :

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, Melle ALTHEN, M. BOLE BESANCON, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, M. BERGERY, M. TIRABOSCHI, Mme PRONE, M. BOISSIE, M. CHAVENT, Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. PROST, M. FAURE.

Absents excusés :

Mme VERPLAETSE, Mme DESCHER, Mme JEANNIARD, M. VICALVI

Ont donné un Pouvoir :

Mme VERPLAETSE représentée par Melle ALTHEN,
Mme DESCHER représentée par M. ROLLET
Mme JEANNIARD représentée par Mme FERMOSELLE

Mme MARAIS est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2009 est adopté à l'unanimité, après intégration des modifications proposées par Mme MARAIS, M. CHAVENT et M. le Maire.

N°1. Installation d'un nouveau conseiller et remplacement du conseiller démissionnaire dans la commission Travaux Environnement

Monsieur Fabrice PRONE ayant présenté sa démission et Madame Sylvie BALDUIN ayant renoncé à exercer son mandat, Monsieur le Maire procède à l'installation d'un nouveau conseiller, placé immédiatement à la suite du dernier conseiller élu de la même liste, Monsieur Roland FAURE, présent et qui déclare accepter ce mandat.

Monsieur Fabrice PRONE étant membre titulaire de la commission d'appel d'offres, Monsieur David BOISSIE, premier membre suppléant, devient automatiquement membre titulaire, selon les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics. Le renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres est prévu uniquement lorsqu'une liste est dans l'incapacité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Par ailleurs, Monsieur Fabrice PRONE étant membre de la commission Travaux Environnement, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre issu de la même liste pour compléter cette commission.

Monsieur Roland FAURE est le candidat de la liste majoritaire.

Le conseil municipal élit à l'unanimité Monsieur Roland FAURE comme membre de la commission travaux environnement.

N°2. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

Bien	Lieu/parcelle	Vendeur	Prix	Acquéreur
Habitation	AB 487 149 impasse des sables	M. SIFFERT et mme BARDON	220 000€	M. et Mme CICERON
Habitation	AH 419 128 rue des lilas	Mme GOETSCH et M. MOUTON	152 000€	M. BENOIT et Melle BOUVARD
Habitation	AB 474, 476, 478, 479 Le Peleu	SCI Les Creuses	240 000€	M. et Mme GRAISSAGUEL

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les DIA présentées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

N°3. Foire 2009 : tarifs et emplacements des buvettes

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire les attributions de buvette de la foire de Septembre, en contrepartie d'une participation financière, aux associations suivantes :

- A.P.E.L : marché couvert pour 300€ (maintien du tarif)
- ASM FOOT : quai de Saône (au bas de la rue du port) pour 200€ au lieu de 180€
- Sou des écoles : place de la mairie pour 300€ (maintien du tarif)
- Tennis Club : quai nord (entre rue de la foire et rue du pont) pour 130€ au lieu de 100€

Monsieur CHABERT demande pourquoi les deux nouveaux tarifs proposés sont très inférieurs à ceux des deux écoles.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une question d'emplacement, les écoles ayant une plus grande surface, et proposent par ailleurs des repas, alors que les deux autres associations proposent uniquement une buvette.

Monsieur LAMURE demande pourquoi il est proposé une augmentation de 10% pour l'une et de 30% pour l'autre.

Monsieur ROLLET répond que le tarif de la buvette du tennis n'était pas élevé par rapport à celui du foot, et que cela permet donc un rattrapage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'encaisser auprès des associations attributaires des buvettes de la foire des 5 et 6 septembre 2009 la somme suivante :

- **300 € pour l'A.P.E.L**
- **200 € pour l'ASM FOOT**
- **300 € pour le Sou des écoles**
- **130 € pour le Tennis club**

Dit que les crédits seront portés au compte 758 du budget.

N°4. Foire 2009 : création d'emplois de vacataires (placiers, balayage, surveillance)

Monsieur ROLLET présente la proposition de la commission tourisme, camping, festivités, culture.

Madame THOMAS demande pourquoi on repart avec le même nombre d'emplois alors qu'il était question de réduire les coûts. Monsieur le Maire répond que les emplois auront certainement une durée écourtée et précise qu'on ignore précisément les besoins, puisqu'il s'agit d'une nouvelle organisation à mettre en place.

Madame THOMAS demande si le balayage se fera dans la nuit du samedi au dimanche et dans celle du dimanche au lundi. Monsieur le Maire le confirme. Madame THOMAS craint qu'il ne soit difficile de recruter des étudiants pour la nuit du dimanche au lundi. Monsieur le Maire répond qu'il faudra trouver d'autres personnes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 6 abstentions (Mme THOMAS, Mme BONNEL, M. PROST, Mme FAVEL, M. LAMURE, M. CHAVENT) et 20 voix favorables,

Décide de créer 35 emplois de vacataires qui vont participer au déroulement de la foire de septembre 2009 pour assurer la surveillance de la foire (respect des mesures provisoires liées à l'organisation de la foire en matière de circulation et de stationnement), le placement des forains et le balayage des rues,

Dit que les agents vacataires seront recrutés et rémunérés sur la base de **l'indice brut 297 majoré 290 Echelle 3.**

Autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents vacataires et à signer les contrats de service à intervenir.

N°5. Service voirie et espaces verts : création d'emplois saisonniers

Le Maire informe l'Assemblée que,

Vu le statut général des fonctionnaires et notamment le titre III relatif à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié par la loi 94.1132 du 27 Décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'en raison des congés d'été du personnel de la voirie, et pour assurer la continuité du service public durant la période estivale, il y aurait lieu de recruter du personnel pour besoin saisonnier.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de créer les emplois saisonniers suivants :

Service VOIRIE (Entretien de la voirie et des espaces verts)

5 postes d'Adjoints techniques à **temps complet** à compter du 1^{er} juillet 2009.

Dit que les agents saisonniers seront recrutés et rémunérés sur la base de **l'indice brut 297, indice majoré 290, Echelle 3.**

Charge Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de ces emplois auprès du Centre de gestion.

Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ces emplois et à signer les contrats d'engagement à intervenir.

N°6. Convention de servitudes pour l'ancrage et le cheminement d'un câble électrique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, en prévision de la prochaine démolition de la maison JOURNET au 1 rue de Saint-Trivier, EDF doit reprendre un branchement électrique, avec création d'un ancrage sur l'arrière de l'église.

Monsieur le Maire présente le texte de la convention et évoque les travaux qui ont commencé.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir.

N°7. Organisation d'un relais du Grand Fond Bressan le 24 juin 2009

Chaque année le club du GRAND FOND BRESSAN organise la course « L'AIN EN COURANT », dont ce sera en 2009 la 21^{ème} édition.

Monsieur CAMPION précise que les organisateurs sollicitent l'accord de la commune pour organiser un relais le mercredi 24 juin entre 17h40 (arrivée des premiers coureurs) et 18h10 (départ suivant) et son aide pour les trois points suivants :

- ouverture des barrières sur berge pour permettre une arrivée sur la place du marché,
- réservation du parking d'arrivée pour environ 55 véhicules,
- attribution de rafraîchissements pour les coureurs ainsi qu'une coupe pour les récompenses de la journée. Les dépenses seront prélevées sur l'article 6232 (fêtes et cérémonie).

Monsieur BOLE BESANCON précise qu'il s'agit d'une demande identique par rapport à l'année dernière. Madame THOMAS rappelle que cette étape se faisait déjà dans les années antérieures.

Aucune objection n'est soulevée concernant l'organisation de ce relais.

N°8. Organisation d'une étape déjeuner Handi Raid Sapeurs Pompiers le 21 juin 2009

Handi-Raid Sapeurs-Pompiers organise, chaque année, depuis 1992 un raid nautique pour personnes à mobilité réduite. En 2009, la 18^{ème} édition prendra le départ le dimanche 21 juin afin de rallier le Pays de Bâgé (01) à La Grande Motte (34) le 26 juin, via la Saône et le Rhône.

Monsieur CAMPION précise que les organisateurs ont sollicité l'accord de la commune pour organiser une étape déjeuner le 21 juin 2009, avec :

- une autorisation de stationnement de la caravane accompagnatrice à côté du minigolf,
- la mise à disposition du marché couvert pour le déjeuner et la réservation du stationnement sur la moitié de la place,
- le vin d'honneur à la charge de la commune. Les dépenses seront prélevées sur l'article 6232 (fêtes et cérémonie).

Monsieur BOLE BESANCON demande combien de personnes participent à cette opération. Monsieur CAMPION répond qu'il y a environ 150 personnes.

Aucune objection n'est soulevée concernant l'organisation de cette étape.

N°9. Planning des bureaux de vote pour les élections européennes

Le dimanche 7 juin auront lieu les élections européennes de 8h à 18h, suivi du dépouillement. Il convient de mettre en place le planning des permanences pour les trois bureaux de vote et les opérations de dépouillement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des absents : Madame THOMAS signale qu'elle sera absente toute la semaine.

Monsieur CAMPION procède à l'inscription des conseillers sur le planning des permanences.

Informations du Maire

-L'épreuve cycliste, le critérium du Dauphiné, va passer à Montmerle le 9 juin entre 14h et 14h30. Il a été signalé à la Préfecture qu'il y avait des travaux sur la départementale qui pourraient éventuellement gêner le passage des cyclistes.

-Remise des prix du fleurissement 2008 à la salle des fêtes le 30 avril à 20h30.

-L'INSEE nous informe du recensement de la population qui sera réalisé entre le 21 janvier et le 20 février 2010 sur la commune. Le montant estimé de la dotation recensement qui sera versée à la commune est de 8000€. Elle devrait couvrir en totalité ou en partie les dépenses qui seront engagées par la commune (essentiellement la rémunération des agents recenseurs).

-L'Etablissement public du bassin Saône-Doubs nous communique les résultats de l'étude hydraulique de la Saône, qui a permis de mettre en évidence les impacts des inondations sur les communes et les aménagements nécessaires.

-Monsieur le Maire lit les conclusions motivées du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique qui a été réalisée au sujet de la société AMIENS LOGISTIQUE à BELLEVILLE. Il rappelle que le Conseil municipal avait donné un avis favorable à ce dossier.

-Les Florales auront lieu du 6 au 15 novembre 2009 à Bourg-en-Bresse. Un emplacement de 50m² a été réservé par la commune.

-CCI de l'Ain : le rapport d'activité 2008 et à disposition des conseillers au secrétariat.

-CCM3R : Monsieur le Maire lit un courrier du Président de la communauté de communes qui sollicite l'accord du conseil municipal pour la poursuite de l'extension de la zone industrielle sur la commune de Montmerle, en permettant une liaison entre les sites de Montmerle et de Guéreins. Le courrier du Président de la Communauté de communes a fait l'objet d'une discussion lors de la réunion d'urbanisme du 14 avril.

Rapport des Commissions

-Commission urbanisme :

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du 14 avril qui a abordé plusieurs points : notamment la délibération autorisant le lancement du PLU et la demande de la communauté de communes.

Monsieur le Maire indique qu'il reste peu de terrains disponibles sur Montmerle et une réflexion doit être menée. C'est pourquoi il a demandé à la communauté de communes de suspendre le déblocage des terrains prévus depuis 1983 pour l'extension de la zone industrielle.

-Commission commerce, artisanat, emploi, économie :

Mademoiselle ALTHEN évoque l'animation envisagée à partir de 17h le 3 juillet et le 7 août du type marché de l'artisanat avec participation des commerçants de Montmerle.

Madame THOMAS demande si le calendrier des manifestations a été pris en compte, car elle évoque l'organisation d'une paëlla organisée depuis plusieurs années par les classes et elle craint que la participation de la population ne soit compromise par la mise en place d'une nouvelle manifestation la veille. Or la paëlla est la principale source de recettes pour la classe qui organise la fête des conscrits.

Mademoiselle ALTHEN indique qu'il s'agit de proposer un marché de la création, qui pourra se prolonger éventuellement pour ceux qui le souhaitent par un repas chez les commerçants. Elle prend en compte cette remarque.

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame KALLA rend compte d'une réunion avec Madame PAYSSERAND, de l'UDAF, qui a porté notamment sur la création d'un « point info familles » qui concerne plus, a priori, les personnes de 30 à 50 ans. Ce « PIF » a un label national et est placé sous le contrôle d'un comité de pilotage. Il y a une convention de partenariat avec l'UDAF. Les missions du « PIF » sont d'accueillir, d'écouter la demande, de conseiller en utilisant les techniques les plus performantes (internet).

La commission devrait présenter le projet avec mise à disposition d'un local et de matériel si possible.

La table ronde par rapport à handicap vieillesse aura lieu le 15 mai.

Une enquête va être réalisée au sujet des repas à domicile, elle avait été annoncée par Monsieur le Maire dans le cadre du CCAS.

Monsieur le Maire revient sur les propos vifs échangés lors du précédent conseil concernant la nomination d'un conseiller délégué à la jeunesse. Il a demandé à Louisa KALLA de convoquer une réunion de la commission le 6 mai à 10h pour évoquer ce point.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION évoque les travaux en cours : branchement électrique rue de Saint-Trivier, les devis des démolisseurs seront étudiés par la CEO et la démolition de la maison constituera la deuxième étape de ce chantier ; les travaux du rond point du chemin vert ont commencé et devraient se poursuivre jusqu'à mi juin, des réunions de chantier ont lieu tous les mardis matins ; les travaux d'alimentation de la maison de retraite ont été réalisés la semaine dernière, le chantier rue de Lyon devrait se terminer la semaine prochaine ; les perrés ont été rénovés (partie basse) de la rue du Port à la Halte fluviale.

Une visite de contrôle avec la Préfecture est prévue mardi 28 avril au camping.

-Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, :

Monsieur ROLLET rend compte de la situation du camping : 150 réservations, 95 emplacements occupés à ce jour, 24 passages, le camp des gens du voyage est complet, peu de locations de mobil homes, 8 arrêts à la halte fluviale.

Le lundi 20 juillet aura lieu au camping le concours de pétanque de l'UCAM.

Six drapeaux ont été volés sur le mât à l'entrée du camping. Ils ont été récupérés.

Une demande a été déposée pour l'emplacement du camion pizza.

Pour le 14 juillet, la commission envisage de reconduire la même animation que l'année précédente et d'ajouter des structures gonflables l'après-midi au parc de la batellerie.

La foire commerciale aura lieu sur deux jours. Des contacts ont été pris sur les foires de Lyon, de Bourg et de Châtillon. Des exposants présenteront des petits animaux. Deux devis ont été reçus pour la sonorisation.

Deux expositions sont prévues durant le mois de juillet.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 29 avril à 18h.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE-BESANCON présente le compte rendu des deux précédentes réunions.

Le Conseil Général a donné son accord pour la terrasse du Saône Bar, mais un contrôle doit être réalisé sur place et la réponse est attendue pour début mai.

Un projet sera proposé aux riverains concernant le stationnement dans la rue des Minimes.

Des barrières seront installées sur les quais de Saône pour la fermeture pendant les week-ends.

Un dossier sera transmis en préfecture concernant la vidéosurveillance et un appel d'offres réalisé. Il sera tenu compte des prescriptions légales.

Une réunion a eu lieu samedi matin concernant le parking entre le foot et le camping, car beaucoup de véhicules circulent très vite. Un courrier sera adressé aux trois associations (archers, tennis, foot) pour rappeler qu'il convient d'être vigilant et de conduire prudemment.

Les Francs pêcheurs ont sollicité une subvention exceptionnelle pour la mise en place de l'école de pêche.

Monsieur CHABERT évoque le stationnement des poids lourds. Monsieur BOLE BESANCON précise que le stationnement est interdit par des arrêtés anciens, mais la police municipale peut difficilement les faire respecter car la commune ne propose pas de lieu de stationnement.

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 12 mai à 20h30 à GUEREINS pour présentation du SCOT.

Tour de table

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Monsieur CHABERT demande pourquoi le petit bois devant la gendarmerie comprend une bande tonduée et pas la totalité de la zone. Monsieur le Maire invite Monsieur JACQUINOT à répondre au nom des services techniques. Celui-ci indique que la tonte sera terminée lorsque les pierres déposées sur ce terrain par un riverain indélicat seront enlevées.

-Madame LONG demande si la population sera informée des deux manifestations prévues en juin et qui ont été présentées au conseil. Monsieur le Maire le confirme.

-Madame LONG demande si le stationnement pendant la foire sera canalisé. Monsieur le Maire confirme que les entrées seront mises en place comme l'année dernière et que les véhicules seront « accompagnés » pour éviter des stationnements gênants.

-Madame BONNEL explique que l'opposition avait donné une page pour le « Montmerle Info » qui devait paraître en janvier 2009. Ce Montmerle Info n'ayant pas paru, Monsieur CAMPION l'avait sollicité pour savoir quel article devait être inséré dans le numéro suivant. Elle avait répondu qu'aucun article n'avait été préparé et qu'il n'y aurait donc aucun article proposé par l'opposition. Or, elle a constaté qu'un des deux articles envoyés pour le numéro de janvier a été publié et s'interroge pour quelles raisons cet article est paru sans le second.

Monsieur le Maire répond qu'il fallait que la rubrique apparaisse.

-Monsieur PROST demande combien de « PIF » existent et la taille des communes qui accueillent les « PIF ». Madame KALLA cite CHALAMONT et MONTLUEL et répond qu'il en existe 14. Monsieur PROST demande si l'UDAF suggère d'avoir un point d'appui associatif. Madame KALLA le confirme et précise que ce peut être avec une association existante comme la Croix-Rouge.

-Monsieur CAMPION répond à une seconde question de Monsieur PROST en précisant qu'un nouvel abri bus au rond-point du Pressoir sera installé dès que les procédures d'indemnisation avec les assurances seront closes.

-Madame FAVEL rapporte une question de certaines personnes qui demandent pourquoi les quais n'ont pas été mis en double sens pour remonter depuis le mini-golf jusqu'à la place du marché pendant la période des travaux de la rue de Lyon et le jeudi, jour de marché, où la rue de Saint-Trivier était également fermée.

-Monsieur BERGERY rapporte une remarque de plusieurs familles concernant le chauffeur du car qui va au collège et qui conduirait très vite. Monsieur le Maire indique que cette information sera transmise au Conseil Général et à Maisonneuve.

-Madame MARAIS évoque les problèmes des déjections canines sur les quais et propose que la police surveille les propriétaires le matin. Madame THOMAS demande s'il est possible de verbaliser alors qu'il n'existe pas de parc à chiens. Monsieur CHAVENT indique que les propriétaires sortent à 5h du matin.

-Monsieur CAMPION indique qu'il y aura portes ouvertes à VISIOMOMES le 16 mai.

-Monsieur le Maire informe le Conseil du recrutement de Monsieur EMONARD en tant qu'ASVP contractuel pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois.

-Madame FAVEL a reçu une invitation pour la cérémonie de citoyenneté qui est destinée aux jeunes de 18 ans et s'interroge sur cette singularité. Monsieur le Maire va vérifier avec ses services : *cette invitation a été envoyée aux membres de la commission administrative électorale.*

Monsieur le Maire lève la séance à 22h20.